

LOIRE COUR D'ASSISES

Sa liberté tient à l'expertise des coups de téléphone et des messages

Samir Ferdi est accusé de l'enlèvement et l'assassinat de son petit-cousin sur la base de la téléphonie. Mais bien des lignes sont brouillées.

« C'est le socle de l'affaire ! » Depuis le début du procès, M^e Dupont-Moretti s'évertue, s'acharne à démonter les fadettes, ces facturations avec les coups de fils et SMS, qui accuseraient Samir Ferdi de l'enlèvement et du meurtre de son petit-cousin, Ameer Ferdi, dans la région de Sétif, en Algérie, il y a maintenant dix ans. « La téléphonie, c'est 90 % dans cette affaire », dit encore l'avocat de la défense. Et elle reste discutée et discutable. « Tout le monde ne peut que partager cet avis », a recoriné ce mercredi, au troisième jour des débats, le président de la cour lui-même, Gérard Dubois. Et il a commencé son interrogatoire de l'accusé par des questions sur son mobile, sur le nombre de puces qu'il a détenues.

Le bornage emmène Samir

Ferdi sur le lieu, le bord du bois, la décharge où a été retrouvé l'enfant, gisant sur le ventre, étranglé. Mais peut-on le prendre pour argent comptant ? Et un policier dira à la barre : « L'opérateur a laissé plus de zones d'ombre que d'éclaircissements. »

Le drame a eu lieu en Algérie

La procédure a débuté en Algérie, où s'est déroulé le drame. Puis elle s'est déplacée en France, dans la Loire, où Samir Ferdi a fui. Car, possédant la double nationalité, il a préféré se réfugier dans les bras de la justice française. Il a purgé quatre ans et huit mois de détention provisoire. Aujourd'hui, sa liberté tient à des listes de numéros de téléphone, d'heures, de codes.

Des fadettes en ont fait tomber plus d'un. Mais ils n'étaient pas défendus par M^e Dupont-Moretti, qui multiplie les démonstrations d'incompatibilités, qui se prend régulièrement de bec avec M^e Pasta, partie civile, ou l'avocat général, Gérard Jallet. « C'est un scandale



■ M^e Dupont-Moretti (à gauche) et M^e Sadurni. Dessin Serge TSIGANOV

d'utiliser la téléphonie pour condamner un homme, estime-t-il. À tel point, on est dans la désinvolture judiciaire. » La légèreté de la procédure ne fait plus de doutes, mais le directeur d'enquête qui est intervenu à partir de 2012, a annoncé mercredi : « Des réponses ont été apportées de façon assez précise sur un certain nom-

bre de points. » On cherche toujours un mobile à ce geste insensé. Samir Ferdi avait besoin d'argent, pour les uns, mais n'avait besoin de rien pour les autres. Là-bas, près de Sétif, son père, décédé depuis le drame, était un pont, un homme politique, un riche fermier et homme d'affaires, qui travaillaient avec certains de

ses onze enfants. Ils sont 46 cousins, de la génération de Samir Ferdi, dont le papa de la victime. Certains cousins avec lequel l'accusé a dit avoir de sérieux différends.

La vérité est là-bas, et l'on en débat ici. Avec ces lignes sur les fadettes, que l'on voit trouble à force de les examiner.

Jean-Yves Mor